

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.18PR
concernant**

**une demande de crédit de Fr. 1'715'000.-- pour la finalisation
des étapes 1 et 2 de l'équipement du Parc scientifique et technologique
(paysage, mobilité douce et gestion de l'eau),**

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'030'000.-- pour la participation
en qualité de copropriétaire à la finalisation de l'étape 3, le pré-paysagement
des étapes 4 et 5, ainsi que pour la mise en place de la compensation forestière,
une demande de crédit de Fr. 100'000.- pour acheter les terrains nécessaires à
la réalisation des travaux.**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le mardi 25 mai à l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Madame Josy Tessa (en remplacement de Mme Cesla Amarelle) et de la soussignée désignée rapportrice et de Messieurs Stéphane Balet, Bexhet Halimi, Marc Nicodet (en remplacement de M. Roland Büttiker), André Perret, Fabien Richard et Jérôme Wulliamoz (en remplacement de M. David Wulliamoz). Mme Anna Rita Bartolotta était excusée.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Syndic Daniel von Siebenthal, Monsieur le Municipal Paul-Arthur Treyvaud, Monsieur Markus Baertschi, chef de service d'URBAT, et de Monsieur John Aubert, responsable de l'urbanisme. Nous les remercions pour leurs informations complémentaires et leurs réponses.

Considérations préalables

Le préavis de 2008 (PR08.12PR) se concentrait sur les aménagements d'infrastructures. Le présent préavis est le fruit des réflexions autour des aménagements paysagers.

Identité du site

Si, au départ, l'adaptation du PPA de 1995 ne devait être qu'un toilettage, la Municipalité a saisi cette occasion pour développer un concept d'aménagements ambitieux, permettant une pérennité du site pendant 15 à 20 ans. Loin d'un projet d'une zone industrielle classique, ces plans sont le résultat d'un travail urbanistique poussé, créant une identité visuelle cohérente et unique, faisant d'Y-Parc une véritable vitrine économique pour la Ville.

Ainsi, les qualités spatiales du site (noues, bassin) ont été utilisées pour donner une structure claire et bien définie aux différentes parcelles, permettant une subdivision de celle-ci par les entreprises qui désirent s'y implanter. L'Avenue des Sciences devient la colonne vertébrale de cet espace, où les différents chemins viennent s'y accrocher. A relever encore que la gestion des eaux y sera poussée, jusqu'à l'eau des toitures notamment.

Travaux

Les aménagements paysagers sont en cours de réalisation. Effectivement, certains ont déjà été réalisés en pré-verdissement, en parallèle à la construction de nouvelles routes. Ce pré-verdissement a été compté sur le préavis de 2008.

La majeure partie des travaux se situe sur l'avenue des Sciences et le chemin des gravats. Le grand canal sera élargi et profilé. L'avenue des Sciences deviendra « une promenade », avec comme points forts une piste cyclable en site propre doublé d'un cheminement piétonnier, du mobilier urbain (table et banc) et une arborisation très riche. Il est notamment prévu de planter des essences locales ainsi que des buissons et autres repères pour la faune. La gestion de ces aménagements se fera de manière extensive. Un biologiste a été consulté pour que les profils des canaux favorisent au mieux le développement de l'avifaune.

Au niveau de la mobilité, il est prévu d'implanter des parkings à vélo, ainsi qu'un parking central d'échange voitures-transports publics pour les personnes désirant se rendre au centre-ville.

La réaffectation du pont qui relie Y-Parc à la STRID n'est pas pris en compte dans ce préavis.

Questions financières

Le poste honoraires nous paraissant élevé pour le type de travaux prévus, le détail des honoraires des différents mandataires nous a été présenté. Ces frais seront financés par la copropriété.

Avec ces aménagements, les terrains vont prendre de la valeur et pourront, par la suite, amortir le préfinancement de la commune. La valeur actuelle du terrain est à 190.- CHF. Elle sera réévaluée à la fin des travaux.

Concernant la partie plus ancienne du site, l'administration communale est en pourparler avec les propriétaires pour un financement des aménagements.

Divers

Le label « Nature et Economie » (certification pour les entreprises et communes favorisant la biodiversité sur des sites d'activités économiques) intéresse la commune. Son obtention sera étudiée.

Il existe une enclave de zone agricole de Gressy dans le parc. Une fois la fusion conclue, cette zone sera réévaluée.

La compensation forestière est prévue comme « renforcement » d'un petit cordon boisé, situé entre la ceinture autoroutière et le quartier des Iles.

Y-Parc subit une certaine circulation entre l'autoroute et la jonction vers la rue du Midi. Cette circulation de transit va continuer et même s'intensifier.

Conclusion

Les membres de la commission, convaincus par les choix ambitieux de ces aménagements paysagers, ont formulé le vœux que la Municipalité poursuive l'obtention du label « Nature et Economie ».

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous invite à accepter ce préavis tel que présenté.

Yverdon-les-Bains, le 10 juin 2010



Carmen Tanner